



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-092

Séance du 22 octobre 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le seize octobre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 25

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Madame Ambre SOULARD donnant procuration à Monsieur Christophe MOREL, Madame Marie-Claude ROLLAND donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES donnant procuration à Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Henri VIAULES donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Nathalie FABRE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Madame Françoise HOULES, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

Objet de la délibération : Révision des Attributions de Compensation 2024

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 26 septembre 2024, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a procédé à une nouvelle évaluation des charges transférées en matière d'Application du Droit des Sols (ADS - instruction des autorisations d'urbanisme), d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), de création, aménagement et entretien de la Voirie d'Intérêt Communautaire (VIC) et d'exercice de la compétence Enfance Jeunesse.

Au vu rapport de ladite commission, il est proposé à l'assemblée de réviser comme suit les attributions de compensation 2024 :

COMMUNES	Attribution négative	Attribution positive
ARIFAT		44 114,00 €
FAUCH	36 413,40 €	
LABOUTARIÉ		24 142,35 €
LAMILLARIÉ	27 723,31 €	
LOMBERS		44 544,48 €
MONTREDON LABESSONNIÉ	70 565,96 €	
ORBAN	33 079,17 €	
POULAN-POUZOLS	29 040,01 €	
REALMONT	444,41 €	
SIEURAC	20 639,39 €	
TERRE DE BANCALIE	135 290,21 €	
TOTAL	353 195,86 €	112 800,83 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide d'arrêter les Attributions de Compensation susvisées au titre de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX

